

Rendre inéligible Eric Zemmour ? Roussel galège... et la non rétro-activité des lois alors ?

écrit par Christine Tasin | 11 octobre 2021

Fabien Roussel veut rendre inéligibles les personnes condamnées pour racisme ou incitation à la haine raciale

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 5 heures, mis à jour il y a 5 heures



Le candidat à l'élection présidentielle Fabien Roussel répondant à des questions posées par des journalistes lors de sa visite du 30e Sommet de l'élevage, à Cournon d'Auvergne, près de Clermont-Ferrand, le 5 octobre 2021. *THIERRY ZOCCOLAN / AFP*

Fabien Roussel veut rendre inéligibles les personnes condamnées pour racisme ou incitation à la haine raciale

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 5 heures, mis à jour il y a 5 heures



Le candidat à l'élection présidentielle Fabien Roussel répondant à des questions posées par des journalistes lors de sa visite du 30e Sommet de l'élevage, à Cournon d'Auvergne, près de Clermont-Ferrand, le 5 octobre 2021. THIERRY ZOCCOLAN / AFP

Toujours aussi pourris, fachos et idiots, les communistes, et le député Fabien Roussel ne fait évidemment pas exception à la règle qui veut promulguer une loi rendant inéligible toute personne qui aurait été condamnée pour incitation la haine, pour racisme etc.

Evidemment, c'est Zemmour qui est visé... Et pour être déjà passée moult fois devant la 17ème fois je peux vous assurer que l'on peut être un parfait militant anti-raciste et être condamné pour racisme juste pour avoir critiqué l'islam.

Tous les voyants étant au rouge, c'est à qui mieux mieux, à gauche comme à droite et chez les Macroniens qu'on imagine comment se débarrasser du trublion Zemmour :

[...]

«Aujourd'hui des juges décident de rendre inéligibles des responsables politiques, des élus qui ont, par exemple, fait du détournement de fonds, (et) je pense qu'on devrait avoir les mêmes sanctions pour incitation à la haine raciale, pour racisme, pour antisémitisme», a-t-il ajouté. «Ce sont des condamnations» pour des faits graves «qui portent atteinte aux valeurs de la République, à la cohésion nationale, au vivre ensemble et il faut donc peut-être avoir un peu plus de sévérité dans ce domaine-là», a insisté Fabien Roussel, pour qui Eric Zemmour est «carrément» concerné.

[...]

<https://www.lefigaro.fr/elections/presidentielles/fabien-roussel-veut-rendre-ineligibles-les-personnes-condamnees-pour-racisme-ou-incitation-a-la-haine-raciale-20211010>

Je ne suis pas juriste, mais il me semblait, et je compte sur notre juriste Maxime pour commenter, approuver ou nuancer mon point de vue, mais il me semblait, à moi l'innocente, qu'il existait, en droit, un principe inaliénable, la non-rétroactivité de la loi. Principe juste et de bon sens car il serait tellement facile, sinon, de se débarrasser de gêneurs politiques ou autres en inventant a posteriori des lois le concernant...

Qu'est-ce que le principe de non-rétroactivité de la loi ?

Il existe un principe général du droit selon lequel "la loi ne dispose que pour l'avenir ; elle n'a point d'effet rétroactif" (art. 2 du code civil). En matière pénale, ce principe possède même une valeur constitutionnelle : l'article 8 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen prévoit que "nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit".

Ce principe général de non-rétroactivité constitue un corollaire du concept de **sécurité juridique**. La loi ayant pour but d'ordonner les relations sociales, elle ne saurait en changer les règles pour le passé, ce qui aboutit toujours à un grand désordre.

<https://www.vie-publique.fr/fiches/38066-la-justice-est-elle-retroactive>

Il me semble donc que, quoi qu'en pense et dise le Roussel, Eric ne peut pas être atteint par cette loi et que ses éventuelles condamnations antérieures ne sauraient être un

empêchement à sa candidature pour avril 2022, même si la loi était votée avant le printemps 2022.

De la même manière, même si une loi de ce genre était votée et que, ensuite, Eric passe au tribunal pour des propos tenus par exemple sur CNews (on sait que plusieurs plaintes ont été déposées contre lui pour ses propos sur les migrants) il ne saurait être condamné à l'inéligibilité puisque le "délit" aurait été commis avant le vote de la loi.

Resterait la période entre le vote de la loi et l'élection, je ne vois pas comment en 6 mois on pourrait voter la loi, éditer les décrets d'application, écouter attentivement Zemmour pour trouver matière à plainte, porter plainte, instruire la plainte et juger Eric qui, en sus, pourrait faire appel s'il était condamné, ce qui reporterait à plus tard de toutes manières l'éventuelle condamnation.

.

Alors soit ce Faure est un crétin des Andes qui agit sans réfléchir (on n'a pas besoin d'être juriste pour avoir entendu parler de la rétroactivité des lois, et un député qui passe sa vie à les voter, les lois, devrait connaître ça sur le bout de doigts). Soit ce stalinien prêt à tout imagine et espère que, avec M.Magouille Premier, locataire de l'Elysée il y a peut-être moyen de moyenner... Soit cette enflure se contente de faire du vent, pour attirer l'attention du bas peuple sur l'affreux nazi Zemmour en parlant de le rendre inéligible...

Ils savent bien, ces salopards, qu'on peut dire les choses les plus absurdes, il reste des traces.

Samedi dernier, je manifestais à Vannes, quand j'entends derrière moi une conversation entre 2 messieurs, l'un racontant à l'autre que sa fille, vaccinée première dose en mai, seconde dose en juin... avait perdu le bébé qu'elle portait en août. Et de déplorer que la dite fille ne voyait même pas de rapport entre vaccin et perte de son enfant. Bref, j'entre dans la conversation, on approfondit, on est d'accord sur plein de choses et à un moment il s'exclame "*on est foutus, il n'y a pas un candidat valables pour la présidentielle*".

Evidemment, je lui rétorque sans hésiter *“mais si, on a Zemmour ! “. Interloqué, il me regarde...” mais, mais il est d’extrême-droite !”*

Evidemment je lui ai rappelé que l’extrême-droite crachait sur la République, sur la démocratie que Zemmour passait sa vie à défendre, avec moult exemples et il a fini par convenir que, effectivement l’extrême-droite était au pouvoir. Ouf !

Mais combien de braves gens, qui, bien qu’ouvrant les yeux sur la dictature Covid, se laissent prendre à la rhétorique infamante des journalistes et politiques qui essaient de refaire avec Zemmour ce qui a si bien marché avec Le Pen ?

On a du boulot, les amis... Partout, chez le boulanger, chez le boucher, chez les amis, en manif... il faut expliquer, dénoncer... et montrer la droiture de Zemmour, son amour de la France et des Français.